

27 - Bail emphytéotique des 14 octobre et 3 novembre 1980 au profit de Grand Besançon Habitat - Rue Battant - Avenant n° 1 à bail

Mme l'Adjointe THIEBAUT, Rapporteur : Par acte notarié des 14 octobre et 3 novembre 1980, la Ville de Besançon a concédé un bail emphytéotique au profit de Grand Besançon Habitat pour 4 immeubles et une cour sis 82-84 rue Battant, afin de procéder à une réhabilitation du site.

Ce bail emphytéotique a été conclu à compter du 1^{er} octobre 1980 pour se terminer le 30 septembre 2016, soit une durée de 36 ans.

Un positionnement partagé avec le bailleur social sur la question du devenir du site n'étant pas encore arrêté à ce jour, il apparaît nécessaire de proroger la durée du bail emphytéotique de deux ans avant d'opter soit pour un renouvellement de longue durée du bail emphytéotique actuel, soit pour une cession à GBH de l'assiette foncière de son immeuble.

Ainsi, il est proposé de proroger la durée initiale du bail emphytéotique de deux ans par le biais d'un avenant.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la prolongation de deux ans de la durée initiale du bail emphytéotique au profit de GBH,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tout document intervenant pour acter cette prorogation.

«**M. LE MAIRE** : C'est un petit avenant. Pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme ROCHDI, M. ALLEMANN, M. VAN HELLE, M. CURIE, Mme JOLY, Mme POISSENOT et M. OMOURI n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 16 novembre 2016.